

Comité Social Economique Central Exceptionnel du 3 juin 2021

Mesures de déconfinement à compter du 14 Juin 2021

Les principales évolutions

La Direction annonce un assouplissement Télétravail et un retour progressif sur site :

Pour les collègues du réseau ce sera un retour à une organisation classique dès le 12 juillet

• Du 14 juin au 10 juillet :

- ✓ Sites > ou = 10 : 1 jour de travail à distance par semaine
- ✓ Sites < 10 : retour sur site 1 jour de travail à distance toute les deux semaines
- ✓ Les agences en travaux restent en télétravail
- ✓ Respect des jauges des open space : 60% de la capacité
- ✓ Le nombre de clients en agence ne doit pas dépasser la capacité maximum du nombre de collègues

• A compter du 12 juillet jusqu'à la première semaine de septembre si la situation sanitaire le permet :

- ✓ Fin du travail à distance et des jauges
- ✓ Retour sur site de l'ensemble des collègues à 100%

Pour tous les sites hors réseau y compris les centres LCL mon contact : une organisation du travail visant à un retour progressif des collègues

• Du 14 juin au 10 juillet :

- ✓ Le retour sur site s'organise sur la base du volontariat avec maintien de 3 jours de travail à distance
- ✓ Des retours plus fréquents seront possibles pour des opérations sensibles ou des besoins spécifiques liés à l'activité
- ✓ Le taux d'occupation ne doit pas excéder 60%
- ✓ Afin de lisser l'affluence aux horaires de pointe, les managers pourront accorder à leurs équipes une latitude d'une demi-heure pour une arrivée plus tardive le matin et pour leur départ en fin de journée

• A compter du 12 juillet jusqu'au retour de congés d'été si la situation sanitaire le permet:

- ✓ Le retour sur site devient obligatoire avec un maintien de 2 jours de travail à distance par semaine
- ✓ Possibilité pour les collègues qui le souhaitent de revenir sur site tous les jours

.../...



Écrire
le Futur,
ensemble !

Le gouvernement a imposé aux acteurs économiques des contraintes d'exploitation allant jusqu'à une fermeture pure et simple. Tel n'a pas été notre cas et de loin, pour autant la Direction n'est pas allée au-delà des préconisations pour littéralement coller à la réglementation.

L'ordre du jour fait référence à des évolutions liées aux annonces gouvernementales du 18 mai c'est-à-dire datant de plus de deux semaines. Nous constatons de par les remontées de nos collègues que des aménagements de procédure sont d'ores et déjà en oeuvre ça et là.

Pour le **SNB LCL/CFE CGC**, la concertation avec les représentants du personnel est d'une importance capitale surtout dans un pareil contexte. Il est essentiel que les évolutions notamment touchant au travail à distance, aux jauges capacitaires ou à l'organisation du travail en présentiel en tous lieux fassent l'objet d'une négociation.

Nous rappelons au passage qu'une négociation sur le télétravail est toujours en stand-by et qu'il devient plus qu'urgent de s'asseoir autour de la table pour traiter du sujet dans son entièreté y compris sous l'angle de la prise en charge par l'entreprise de frais induits supportés par les salariés.

Le **SNB LCL/CFE CGC**, souhaite que des leçons soient tirées de la période COVID et que des précautions sanitaires s'imposent quitte à infléchir des concepts de la période d'avant crise tels que les open spaces.



**SYNDICAT NATIONAL
DE LA BANQUE LCL**
1^{er} réseau social de la Banque, de la Finance et du Crédit !

SUIVEZ-NOUS !
SNB LCL/CFE-CGC

 01.42.95.18.57    WWW.SNBLCL.NET